



Marignane, le 2 mars 2016

Conseil Municipal du 27 mai 2009.

Compte-rendu

(Présents : 33, pouvoirs : 6)

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES, Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoint, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, BOUDEY Jacqueline, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : /

ONT DONNE POUVOIR : COLIN Patricia à LE DISSES Eric, PRADEL Véronique à LAVIE Laurent, GOELZER Martine à MOY Geneviève, POUET Paule à ROCCARO Lorenzo, GINI Michel à GOMEZ Vincent, PEREZ Marie-José à SIMONPIERI Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.



Ouverture de la séance : 18 H.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne PANAGOUDIS Grégory en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

La Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 16 avril 2009 :

N°S DATES	OBJETS
20/04. 111	ESPACE SAINT EXUPERY. EVENEMENTIEL. CONCERT "FRED ANGELO SHOW" BAL - 10 JUILLET 09.CONTRAT DE REPRESENTATION SARL SAMUEL DUCROS PRODUCTIONS.
20/04. 112	CM. HEBERGEMENT DE M. JEAN PHILIPPE GAY, membre du jury du 5 ^{ème} trophée des chefs d'or organisé par la Ville de Marignane.
20/04. 113	JURIDIQUE. DEFENSE DE LA COMMUNE. REQUETE 09.01351.8 DEPOSEE DEVANT LE TAM PAR MONSIEUR ISAAC SISSO.
20/04. 114	DRH. FORMATION PROFESSIONNELLE "ENGINS DE CHANTIER CATEGORIE B". CONVENTION DE FORMATION "MARSEILLAISE INGENIERIE FORMATION".
28/04. 115	JURIDIQUE. DEFENSE DU MAIRE DE MARIGNANE ES-QUALITE. APPEL déposé devant la cour d'appel d'Aix en Provence par l'ADIMAD contre le jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence le 16 déc. 08.

07/05. 116	JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION LES DOIGTS DE FEE (Maison des associations).
07/05. 117	JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DES BDRH. (MAISON DES ASSOCIATIONS)
07/05. 118	JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION LA LIGUE CONTRE LE CANCER. COMITE DES BDRH. (MAISON DES ASSOCIATIONS).
07/05. 119	JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MARSEILLE-PROVENCE. (Bureau service Emploi).
07/05. 120	JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE OUEST. (Bureau service Emploi).
07/05. 121	FONCIER. ACQUISITION APPARTEMENT PARC SAINT GEORGES LES FONTINELLES PAR VOIE DE PREEMPTION. PROPRIETE DE MADAME ET DE MONSIEUR KHADRI.
20/05. 122	JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'AMICALE DES PARACHUTISTES DE MARIGNANE ETANG DE BERRE (Maison des Combattants Place Desmoulins).
20/05. 123	JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION COUTURE POUR TOUTES. (Rue Einstein Estéou).
20/05. 124	PETITE ENFANCE. ACCES AU SERVICE CAFPRO PAR INTERNET. CONVENTION CAF/VILLE DE MARIGNANE
20/05. 125	ECOLE DE MUSIQUE. SPECTACLE "BERNARD BRUEL CHANTE BREL" 20 JUIN 09. CONTRAT DE VENTE SARL PHILEMON PRODUCTIONS

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 18 mars et du 16 avril 2009 sont adoptés à l'unanimité. Toutefois, concernant le procès-verbal du 18 mars, Mme LANTERMO demande une rectification de ses propos sur la question 11 « Ouvertures et fermetures de classes dans le primaire ». Celle-ci sera prise en compte sur le PV du 27 mai.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la constitution de deux nouveaux groupes au sein du Conseil Municipal :

- Groupe « Nouveau Centre » constitué de M. LAVIE Laurent, Président, Mme LEGAL Corinne, Mme JOUANDON Laurence, Mme PALMASI Sandrine, Mme COLIN Patricia, M. PONTOUS Guy.
- Groupe « Union pour un Mouvement Populaire » dénommée « UMP MARIGNANE », constitué de Mme MOY Geneviève, Présidente, Mme ROS Marie Rose, Mlle PUECHGUT Emmanuelle, M. AGULLO Pascal, M. PANAGOUDIS Grégory, M. DENIS Jean François.

Puis il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à l'unanimité (39), de donner un avis favorable pour fixer le montant de la vacation de police dans le domaine funéraire à vingt euros.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la consultation ainsi que le marché des infrastructures Télécom et Réseaux conclu avec les attributaires désignés, à savoir :

LOT 1 : INFRASTRUCTURE INTERCONNEXION VOIX ET DONNEES

➤ Société ORANGE, agence entreprise Rhône Méditerranée, BP1, 13301 MARSEILLE cedex 3, pour un montant annuel de **66 348,38 € H.T. soit 79 352.66 € TTC**, se décompose en : solution de base **55 796,78 € H.T soit 66732.95 € TTC** ; Option N°1 **10 551,60 € H.T soit 12 619,71 € TTC**,

LOT 2 : INFRASTRUCTURE TELECOMS ET RESEAUX

➤ Société NEXTIRAONE, 51 Avenue André ROUSSIN, BP 194, 13322 MARSEILLE Cedex 16, pour un montant mensuel de **13 410, 00 € H.T. soit 16038.36 € TTC**.

Ce marché unique est prévu pour une durée de 1 an, reconductible une seule fois.

DECIDE, à l'unanimité (39), afin de répondre au mieux aux besoins rencontrés par les services organisateurs d'accueil d'enfants, dans le cadre notamment du suivi médical, d'étendre les missions du médecin d'établissement, qui intervient actuellement dans les crèches, aux structures de loisirs (avec et sans hébergement) et de restauration collective, MODIFIE la convention initiale et APPROUVE la Convention Type.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la consultation ainsi que le marché conclu avec l'Imprimerie TRULLI à VENCE, pour l'impression du journal de la ville de Marignane. **DIT** que le montant du marché est de 43.110 H.T./an, se décomposant comme suit :

Solution de base de : 33.510,00 € H.T./an (magazine,+ Agenda + lettre du Maire)

Option n°1 : 6.460,00 € H.T./an (2 numéros hors série)

Option n°2 : 3.140,00 € H.T./an (deux suppléments)

Ce marché unique est prévu pour une durée de 1 an, renouvelable pour 2 périodes de 1 an chacune, sans pouvoir excéder 3 ans au total.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la consultation ainsi que le marché unique pour l'achat d'un camion benne 19 tonnes conclu avec l'attributaire : Concessionnaire MERCEDES BENZ - **ETOILE MEDITERRANEE** 630 Avenue Rhin et Danube 13127 VITROLLES pour un montant de 111 500,00 € H.T.

+ L'option n°1 - Pour la grue preneuse

→ 1 grappin rotatif : 5 500,00 € H.T.

+ L'option n°2 - Pour la grue preneuse :

→ Un boîtier de commande radio (sans fil) : 7 500,00 € H.T.

et une reprise de l'ancien matériel à 18 500,00 € H.T.

DECIDE, à l'unanimité (39), de régulariser la servitude de passage au profit de la Société du Canal de Provence, sur la propriété communale cadastrée section Z n°50, selon le tracé et les conditions figurant sur la convention et son plan. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier. **PRECISE** que la Société du Canal de Provence prend en charge les frais notariés.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'acquérir le local commercial de Monsieur Alain BORG portant le numéro 30 du règlement de copropriété, cadastré section AO n° 46, situé rue de Verdun/rue Saint Exupéry, au prix de 37 200 euros (trente sept mille deux cents euros) fixé par le service des Domaines. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), de dénommer « Impasse du Raumartin » la voie communale perpendiculaire à l'avenue de Logos, longeant la rue sud du ruisseau du Raumartin depuis le parking Henri Milhau, suite à la demande des riverains.

DECIDE, à l'unanimité (39), de demander à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la procédure de révision générale du Plan d'Occupation des Sols de Marignane.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver l'attribution de subventions et de participations aux projets associatifs 2009 répondant aux objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et validés par le comité de pilotage du 8 avril 2009, pour un montant de 50.000 €. **APPROUVE** l'engagement du budget de fonctionnement de l'équipe projet, à hauteur de 50.000 €, au titre de l'année 2009.

DECIDE, à l'unanimité (39), de créer, à compter du 1^{er} juin 2009, 2 emplois à temps complet et de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, comme suit :

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES	NOMBRE D'EMPLOI
TECHNIQUE	Ingénieur	Ingénieur Territorial	1 temps complet
SOCIALE	Puéricultrice	Puéricultrice de CI Normale	1 temps complet

DECIDE, à l'unanimité (39), de prendre en charge les frais engagés par les agents territoriaux comme suit :

Typologie des formations	Nature de la prise en charge
Obligatoire : Formation d'intégration Formation de professionnalisation au 1 ^{er} emploi Formation de professionnalisation tout au long de la carrière Formation prise de poste à responsabilité	CNFPT : Frais d'hébergement, de restauration et de déplacement
Perfectionnement	Collectivité : Prêt d'un véhicule de service Attribution du ticket restaurant pour les actions en intra-muros CNFPT : Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement
Professionnelle	Collectivité : Prêt d'un véhicule de service Attribution du ticket restaurant
Lutte contre l'illettrisme S'intègre dans les différentes typologies	Collectivité : Prêt d'un véhicule de service Attribution du ticket restaurant CNFPT Frais de restauration, de déplacement et d'hébergement
Droit Individuel de la formation : Perfectionnement Professionnelle	Collectivité Prêt d'un véhicule de service Attribution du ticket restaurant (formation professionnelle) CNFPT Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement (formation de perfectionnement)
Bilan de compétences	Collectivité : Prêt d'un véhicule de service Attribution du ticket restaurant

Validation des acquis de l'expérience	Collectivité : Prêt d'un véhicule de service Attribution d'un ticket restaurant
Présentation concours ou examen professionnel	Collectivité : Frais de déplacement une fois par an au titre des épreuves d'admissibilité et d'admission
Mission	Collectivité : Prêt d'un véhicule de service Frais de déplacement, de restauration ou d'hébergement hors résidence administrative, frais de péage, frais de parking

et ANNULE la délibération n°11 du 28 janvier 2003.

Pour ouvrir droit à l'indemnité de déplacement, de restauration ou d'hébergement dans le cadre de la mission, le caractère de la mobilité doit se dérouler hors du territoire de la commune de résidence administrative de l'agent et hors du territoire de la commune de résidence familiale.

Ces modes de remboursement s'effectueront sur présentation de pièces justificatives.

DECIDE, à l'unanimité (39), dans le cadre des élections européennes du 7 juin 2009, d'accorder au personnel communal une indemnité forfaitaire complémentaire dont le montant sera calculé au prorata du temps consacré aux dites opérations, en dehors des heures normales de service. La dépense globale est estimée à 20.000 €.



Clôture de la séance : 18 H 30.



Le Maire,
Eric LE DISSES.